

Morgane Lartín

La Cité  
des Échos

**Remerciements** : Anka, pour sa sagesse et son courage.  
Mon professeur, pour la réflexion.

## Préface

Il m'aura fallu vingt-six ans. Vingt-six ans pour enfin aborder un sujet, une matière, un domaine qui m'a toujours attirée, mais qui, paradoxalement, restait à la fois si proche et si éloigné. De là est née une relation ambiguë, comme nous en connaissons tous au moins une dans notre vie, une relation qui provoque des doutes, qui fait mal, mais qui, dit-on, lorsque cela fait mal, c'est que cela travaille. Cette relation apporte alors une réflexion profonde sur ce que l'on sait et ce que l'on pense savoir.

Moi, j'aime savoir. J'aime comprendre. J'aime le droit, la justice, la politique, toutes ces notions dont je ne veux retenir que le bon, que ce qui me plaît. Mais est-ce le bon chemin à prendre ? Je les aime en tant que simple citoyenne ordinaire, sans expertise. Et lorsque ces domaines me dévoilent leurs défauts, je blâme ceux qui les définissent, ceux qui les encadrent, la société, l'humanité tout entière, sans chercher à comprendre pourquoi ces systèmes, qui me paraissaient si universels et parfaits, peuvent autant nous échapper.

Et moi, je n'aime pas ce qui m'échappe, ce qui est hors de mon contrôle, ce qui me dépasse. Drôle de pensée pour une artiste de théâtre, une comédienne, qui doit sans cesse jongler entre conscience et inconscience, théorie et pratique, succès et échec... Serait-ce encore une autre relation ambiguë ?

Revenons au domaine du droit et à mon premier contact avec cette discipline lors de mon premier cours.

Il n'aura fallu qu'une heure et demie pour que toutes mes certitudes, mes croyances, mes infimes connaissances sur le droit, tombent à l'eau. Plouf, je tombais dans le grand bain de mon ignorance. Comment remonter à la surface ?

Je suis entrée dans la salle de cours en apnée, m'installant dans les premiers rangs, prête à accéder à une matière que j'avais toujours redoutée et attendue à la fois, sans jamais pouvoir me lancer.

Mais à peine le cours commencé, les réflexions se sont enchaînées à une telle vitesse que je fus secouée, mes pensées chamboulées, confrontées à des contradictions inattendues. Je me débattais intérieurement pour remonter à la surface, pataugeant tant bien que mal, et je me suis demandé :

Comment ai-je pu croire si naïvement à un titre de vidéo YouTube sans aller vérifier le contenu derrière ? Pourquoi la description d'une situation me paraît-elle toujours si évidente, même quand je ne connais pas le contexte dans son intégralité ? Comment une suite de mots écrits noir sur blanc sur un support quelconque a une telle emprise sur moi, que je ne songe même pas à la questionner ? Comment ai-je pu intérioriser ces notions de manière si instinctive, les prenant pour des vérités absolues ? Pourquoi ? Pourquoi n'avais-je pas réfléchi à tout cela auparavant ? Pourquoi ai-je pris

pour acquis des choses que je n'avais jamais réellement interrogées ? Pourquoi ? Comment ? Depuis quand ? Pourquoi, pourquoi, pourquoi... ?

Une explosion d'échos se joue en moi.

Le cours se termine.

Je sors enfin la tête hors de l'eau, après cette plongée dans un océan qui m'était jusque-là inconnu. Il y avait tant d'éléments et d'aspects sur le droit que je ne soupçonnais même pas. Le droit, que j'avais toujours perçu comme un simple outil technique avec des sortes de « formules » à connaître par coeur, destiné à nous guider au quotidien, s'était révélé bien plus complexe et paradoxal qu'il n'y paraissait.

Ma première pensée en sortant du cours fut : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien. » la citation de Socrate, rapportée par Platon.

En effet, le droit est un domaine que personne ne pourra jamais maîtriser dans son intégralité, par sa complexité et son évolution constante depuis sa création. Un peu comme les océans qui couvrent 70% de notre planète et dont une grande partie reste inexplorée, le droit est omniprésent dans nos sociétés, et pourtant, nous n'en percevons que la surface visible et ce que nous croyons en comprendre.

Ne pouvant aborder tout ce qui m'a secoué lors de ma première approche du droit, je souhaite apporter une réflexion sur ses diverses manifestations et sur la manière dont celles-ci influencent nos interprétations et nos croyances.

Le paradoxe central réside ici dans le droit écrit, qui fige des connaissances et des règles, alors que le droit est toujours en mouvement. L'écriture du droit est donc souvent perçue comme un savoir absolu, qu'on ne remet jamais en question, créant ainsi l'illusion d'une évidence juridique ancrée en nous depuis des millénaires, renforçant la domination des états, des institutions, des gouvernements sur les populations. Pourtant, cette fixation sur l'écrit tend à sous-estimer l'importance de l'oralité, qui rend le droit plus souple. Le droit ne peut se limiter à l'écrit : il a existé bien avant l'invention de l'écriture, dans les premières civilisations du monde, dans nos premiers instants de vie, dans nos éducations, dans nos relations humaines.

L'oralité du droit n'est donc pas simplement un aspect historique et anecdotique ; elle constitue une approche complémentaire à l'écriture, essentielle à l'adaptation et à l'évolution du droit. Ainsi, ni l'écriture ni l'oralité ne suffisent seules. Ce sont deux faces complémentaires du droit, et ensemble, elles nous permettent une meilleure lecture du droit.

## Chapitre 1 : La découverte

Le train s'échappait de la ville à toute allure dans une forêt dense et lumineuse malgré le froid automnal qui s'installait, filant vers une destination encore inconnue. J'étais plongée dans mes pensées, mes yeux fixés sur les montagnes et les villages qui défilaient. À mes côtés, Sacha, mon meilleur ami, était absorbé par son vieux carnet d'écriture qui ne tenait plus qu'à un fil maintenant. Il écrivait sans relâche, par peur que ses moments de vie ne lui échappent. En face de nous Léo, son petit-ami, esquissait des petits croquis sur son carnet de dessin qu'il ne quittait jamais, capturant ses nouvelles inspirations du moment.

La destination vers laquelle nous nous dirigeons semblait presque irréelle. C'était un endroit que mon professeur nous a recommandé d'aller visiter en complément de l'introduction de mon cours, ne voulant pas me confronter seule à cette ville nouvelle, j'ai décidé d'embarquer mes amis avec moi. Cette ville serait donc hors du temps, isolée de toutes les autres, où l'écriture n'a jamais existé, où les récits des anciens flottaient dans l'air sans jamais être perdus par les voix des vivants. L'idée me fascinait et m'effrayait à la fois. Comment une communauté pouvait-elle fonctionner sans l'écriture, sans laisser de trace manuscrite, sans support de règles?

Je me suis tournée vers mes compagnons de voyage. Sacha, comme à son habitude, restait imperturbable et écrivait tout ce qu'il lui passait par la tête. Il semblait même presque excité, lui, le passionné d'écriture, à découvrir une ville qui rejetait tout ce qu'il chérissait. J'étais curieuse de voir comment la journée allait se dérouler pour lui. Quant à Léo, qui manquait d'inspiration pour ses dessins depuis un moment, était curieux à l'idée de trouver là un nouveau souffle créatif, loin des paysages habituels de nos banlieues respectives. Il observait attentivement chaque détail du paysage, ses doigts s'agitant de plus en plus vite sur les pages. Il était clair que l'idée d'une ville où rien n'est fixe, avait éveillé en lui une créativité nouvelle.

Pour moi, ce n'était pas possible qu'un tel endroit existait. Encore perturbée de mon cours, il m'était impossible de croire qu'une société pareille marcherait dans un siècle où l'écriture et la technologie sont omniprésents et indispensables au bon fonctionnement de la société. Je me sentais curieuse, stressée et ayant la boule au ventre, je me demandais si tout ça n'était pas qu'une simple blague de mon professeur et qu'on allait finir par arriver dans un parc d'attraction, compte tenu du nom de la ville. Léo essayait de me rassurer en me disant qu'il avait vaguement lu un article dessus dans le journal un jour, bien qu'il ne s'en rappelait plus, il m'a juré que tout ce voyage en valait la peine car cet endroit existait bel et bien. Me voilà un peu rassurée.

Le train poursuivait son chemin, emportant nos questionnements et nos attentes vers un lieu où les règles du monde moderne allaient s'effacer. Un lieu où nous découvririons que les mots n'avaient pas besoin d'être écrits pour marquer les esprits, pour laisser une empreinte profonde et durable. Nous étions sur le point d'entrer dans un espace où l'écriture n'avait jamais été nécessaire, un lieu où la voix humaine elle-même était la mémoire vivante, plus forte que tout ce qui aurait pu être saisi sur des pages.

## Chapitre 2 : Un savoir absolu

À peine descendus du train, un grand monsieur barbu, arborant le sigle de la sécurité de la gare, nous accueillit avec un sourire et nous demanda de lui remettre tout ce qui permettait d'écrire : stylos, pinceaux, téléphones, carnets... Il nous assura que nous récupérerions nos affaires en fin de journée. Du coin de l'œil, je vis Sacha et Léo se décomposer tandis qu'ils donnaient à contrecœur leurs précieux objets. Je ne pus m'empêcher de rire doucement, leur tapant sur l'épaule en leur rappelant que ce n'était qu'une journée et qu'ils retrouveraient leur « bible » le soir venu.

Nous sortîmes de la gare, les garçons en traînant un peu des pieds, mais je n'y prêtais pas attention tant je fus immédiatement frappée par l'atmosphère paisible et étrange qui y régnait. Les bâtiments, usés par le temps, portaient les marques des siècles passés, mais il n'y avait aucune inscription, aucun mot gravé sur les murs. Les habitants se déplaçaient tranquillement dans les ruelles pavées, et pourtant, aucun écrit ne semblait guider leur quotidien.

Commença pour nous l'exploration de la ville, déambulant sans but précis, puisque, bien évidemment, il n'y avait ni panneaux, ni carte de la ville pour nous orienter. Si bien que j'aimais découvrir des nouveaux endroits, je n'aimais pas ne pas avoir le contrôle sur ce que je voyais. J'essayais de décortiquer chaque endroit que j'aperçus : était-ce un restaurant, des bureaux ou un café ? Nous étions obligés de tendre l'oreille et d'écouter attentivement les bribes de conversations pour obtenir des indices sur ce qui se passait à l'intérieur de ces bâtiments. Cette situation, bizarrement, amusait plus Sacha que moi, qui m'avait traîné devant me semble t-il, un salon de toilettage pour chiens et chats.

Léo, pendant ce temps, s'était faufilé dans un bâtiment dont la porte d'entrée lui rappelait un dessin qu'il avait déjà réalisé. Il nous fit signe de le rejoindre dans ce qui s'avéra être un café, curieux de discuter avec le patron.

Une fois à l'intérieur, nous nous frayâmes un chemin entre les tables, dans une ambiance chaleureuse et animée. Léo était déjà accoudé au comptoir, où le patron, un grand homme jovial nommé Éric, nous attendait. Éric, malgré son air détendu, dégageait une autorité naturelle. Il nous accueillit avec un regard rempli de curiosité, semblant déjà deviner les questions que nous n'avions pas encore posées.

Pourquoi l'écriture n'avait jamais eu sa place dans la Cité des Échos ? Selon lui, cette absence n'était pas un simple oubli ou une carence technique, mais un choix délibéré fait par les fondateurs de la ville, des siècles auparavant. Ils avaient compris que l'écriture, bien que précieuse dans d'autres cultures, enfermait les idées et les relations humaines dans des carcans rigides. Elle figeait les pensées, coupant les individus les uns des autres, créant une distance entre ceux qui vivaient les lois et ceux qui les écrivaient.

Pour les habitants de cette cité, expliqua-t-il, l'écriture avait toujours représenté une forme de pouvoir. Une fois gravée dans la pierre ou sur le papier, une loi devenait immuable, insensible aux besoins changeants de la communauté. Les fondateurs avaient vu ce que l'écriture pouvait faire dans d'autres sociétés : elle éloignait les dirigeants du peuple, imposant des règles qui ne correspondaient plus à la réalité. Ce fossé entre ceux qui produisent l'écrit et ceux qui le subissent était devenu pour eux un danger majeur.

Dans cette ville, les lois étaient vivantes, continua Éric, toujours en mouvement et soumises à la parole collective. Ici, il n’y avait pas de textes imposés par une autorité supérieure et distante. Tout se négociait dans les échanges quotidiens, chaque citoyen ayant une voix à faire entendre. Sans l’écriture, les discussions restaient ouvertes, les idées circulaient librement, et le droit s’adaptait sans cesse aux circonstances du moment. Ce modèle garantissait, selon eux, un équilibre plus juste entre les habitants, où personne n’était laissé de côté, où aucune décision n’était prise en l’absence des concernés.

La méfiance envers l’écriture s’était donc inscrite dans les fondations mêmes de la ville, une méfiance alimentée par la crainte de voir des règles écrites devenir oppressives. Pour Éric, l’écriture était une forme d’empoisonnement de l’esprit, un outil de contrôle qui privait les gens de leur capacité à dialoguer, à comprendre réellement les autres. En écoutant ses explications, il nous décrivait l’écriture non pas comme un outil de savoir, mais comme une barrière invisible qui, loin de rapprocher les individus, les enfermait chacun dans leur monde. Ici, la transmission se faisait de voix en voix, sans intermédiaires, ce qui permettait aux relations humaines d’être plus directes, plus intimes, et aux lois d’être plus souples.

Mais son discours ne tomba pas dans nos oreilles sans provoquer un malaise immédiat. Léo fut le premier à réagir, ses sourcils se froncèrent. Pour lui, qui voyait dans l’écriture et le dessin des formes de libération de l’esprit, la thèse d’Éric était incompréhensible, voire réductrice. Comment pouvait-on penser que l’écriture, qui permettait de transmettre des savoirs à travers les âges, de capturer des émotions sur le papier, de bâtir des ponts entre les générations, soit un obstacle à la liberté ? Il ne disait rien, mais je voyais dans ses yeux un désaccord profond, que ses esquisses, restées inachevées dans son carnet confisqué, traduisaient mieux que des mots.

Sacha, quant à lui, était furieux. Lui, l’amoureux des mots, le poète, trouvait absurde cette idée selon laquelle l’écriture ne faisait que séparer les hommes. Il argumenta avec une force que je n’avais encore jamais vue en lui, que l’écriture, loin d’être un poison, était au contraire le socle de la civilisation, le lien qui unissait les peuples et permettait aux idées de survivre à travers les époques. Sans elle, disait-il, comment les savoirs, les lois, l’histoire elle-même, pourraient-elles traverser le temps ? Comment ne pas se perdre dans des montagnes de souvenirs, déformés par l’oubli ou l’interprétation subjective des récits ?

Et moi, je me retrouvais à mi-chemin entre la frustration de mes deux compagnons et la fascination que suscitait en moi cet homme et sa réflexion hors de mon commun. Sa vision me semblait démesurée, presque utopique dans son rejet absolu de l’écrit. Certes, je comprenais l’idée que l’écriture pouvait rigidifier les pensées et les lois, les enfermer dans des cases qui devenaient obsolètes. Mais comment, raisonnablement, soutenir qu’une société pouvait se passer de cette mémoire écrite, de ce fondement sur lequel nous bâtissons nos institutions, nos règles, et comment les faire respecter sans cela ?

Éric percevait notre scepticisme, mais plutôt que de s’en offusquer, il sembla s’amuser de la force de nos convictions et dans un souffle nous traita de « têtes dures ». Nous étions, à ses yeux, des esprits trop ancrés dans notre dépendance à l’écrit pour comprendre pleinement ce que sa ville essayait de préserver. Pourtant, il n’était pas résigné à nous laisser partir avec nos doutes. Il conclut son discours, en nous suggérant de revenir à la tombée de la nuit, ici même, dans son café. Il nous promit alors de nous montrer quelque chose qui, selon lui, pourrait bien nous faire changer d’avis, ou du moins nous ouvrir à une nouvelle manière de percevoir le monde sans le besoin de l’écriture.

Léo, Sacha et moi nous lançâmes un regard, chacun de nous partagé entre la méfiance et l'envie de savoir. Léo esquissait déjà des traits imaginaires dans son esprit, Sacha réfléchissait sans doute à des phrases qu'il aurait aimé coucher sur papier, et moi, j'étais prise d'une sorte d'excitation nerveuse. Que voulait-il nous montrer ? Pourquoi attendre la nuit ?

Nous sortions du café, encore troublés par la rencontre avec Éric et par son discours. Nous avions perdu la notion du temps, l'absence d'horloge et de téléphone brouillait nos repères habituels. Nos ventres, en revanche, ne nous trompaient pas : il était l'heure de manger. Mais ici, sans cartes de restaurants, sans la moindre technologie à portée de main, comment savoir où aller ? Nous étions si aliénés à nos téléphones, toujours prêts à nous donner des réponses en quelques secondes que nous nous sentions pour la première fois, démunis de sens. À présent, nous errions dans les ruelles, incapables de simplement toquer aux portes ou demander des informations aux passants. Nous tournions en rond, perdus dans notre propre incapacité à fonctionner dans cette société où l'oralité était reine.

Pendant tout ce temps, je ne pouvais m'empêcher d'observer les habitants. Ils semblaient parfaitement à l'aise dans cet univers oral. Leurs échanges étaient fluides, directs, comme si la mémoire collective remplaçait les archives matérielles auxquelles nous étions tant attachés. La parole était omniprésente, un outil de communication qui bâtit leurs relations. Comment une telle société pouvait-elle fonctionner, avec une telle simplicité et harmonie ? L'absence d'écrits ne semblait nullement provoquer le chaos. Au contraire, tout semblait si bien réglé, comme si les règles étaient naturellement inscrites dans l'esprit de chacun et que tout le monde était volontairement bon. Après une demi-heure de marche, nous finîmes par apercevoir une plage, au loin. Là-bas, se dessinait la silhouette d'un food-truck. L'odeur de friture qui flottait dans l'air nous confirma que nous avions enfin trouvé de quoi manger. Une fois arrivés, comme au café, il n'y avait aucune carte visible. La serveuse énumérait avec enthousiasme les plats disponibles et leurs prix. Cela prenait du temps, mais sa bonne humeur rendait l'attente presque agréable, comme si cette interaction devenait un moment de partage plus qu'un simple échange commercial. Nous commandâmes nos sandwiches et allâmes nous installer sur le sable, à proximité de l'eau.

### Chapitre 3 : La réflexion

Le bruit des vagues en arrière-plan n'apaisait cependant pas l'agitation intérieure qui nous restait de notre discussion avec Éric. Assise face à la mer, je fixais les bancs de poissons que j'apercevais dans l'eau, fascinée par leur synchronisation, leur harmonie naturelle. Ces petites créatures n'avaient ni mots ni écrits, et pourtant, elles vivaient en communauté, sans lois apparentes. Cette observation me frappa soudain, comme une révélation. Était-il possible que cette ville, cette cité sans écriture, fonctionne de manière aussi instinctive que ce banc de poissons ?

Je brisai finalement le silence en expliquant à Sacha et Léo que, bien avant l'apparition de l'écriture, les sociétés humaines fonctionnaient déjà sur la base de normes, de règles, d'accords implicites qui structuraient leurs vies quotidiennes. Il y avait des familles, des groupes sociaux, des divisions du travail et du pouvoir. Les communautés avaient des obligations envers les leurs, partageaient des biens, et tout cela se faisait sans qu'un seul mot ne soit écrit. Tout était transmis par la parole, par des gestes et des rituels, par une communication directe qui prévenait les conflits et assurait l'ordre.

Léo, toujours curieux, écoutait avec une attention grandissante. Il acquiesçait de temps en temps, réfléchissant silencieusement à la place de l'écrit dans la manière dont nous concevions la vie et le droit aujourd'hui. Sacha, lui, restait contrarié. Pour lui, l'écriture était indispensable. Elle donnait une structure claire aux lois, garantissait leur respect et évitait toute interprétation hasardeuse. Il rétorquait que la constitution, le code civil, étaient des bases nécessaires, des textes de référence, et que toute sanction devait s'appuyer sur des écrits pour assurer la justice. L'oralité, selon lui, laissait place à trop d'incertitude. On lui avait toujours dit que les paroles s'envolaient, mais que les écrits restaient.

Léo s'adressa à Sacha, en reprenant l'idée que l'oralité avait pu, bien avant l'écriture, structurer des sociétés entières. Que tout cela était communiqué et transmis sans qu'un seul mot ne soit écrit. Il donna l'exemple des rites funéraires qui montraient déjà une organisation sociale complexe, des signes d'identité, une mémoire transmise de génération en génération, sans avoir besoin d'un support matériel pour durer.

Sacha ne voulait toujours pas admettre que l'écriture pouvait n'être finalement qu'une forme, une manifestation extérieure du droit. Pour lui, elle servait à fixer des règles, nécessaire pour sa création et son application. Mais j'étais déterminée à lui montrer que le droit, dans sa forme première, avait toujours été bien plus lié à l'oralité et à la sociabilité humaine qu'à l'écriture.

Je continuais mon raisonnement en observant les comportements intuitifs des relations humaines. La parole avait toujours servi à formuler les règles sociales, bien avant que celles-ci ne soient gravées dans des codes juridiques. Les familles s'organisaient autour de principes clairs : qui devait travailler, qui devait protéger, qui avait la charge de transmettre le savoir. Tout cela se décidait à travers les échanges, les discussions, sans jamais avoir besoin d'un texte écrit pour que ces règles soient respectées. Je lui montrais l'exemple du banc de poissons et également un exemple qui pourrait davantage le convaincre : lui-même, dans sa propre famille, dans son éducation, il a dû suivre des règles et obéir à ses parents car ces derniers lui ont appris qu'il n'y avait que ce comportement à adopter envers eux, que cela était instinctif, avant même qu'il ne sache lire et

écrire. Il me stoppa net en me disant que cela n'avait aucun rapport avec le droit que cela était simplement la seule attitude « normale » à adopter.

Je lui répondis par une phrase de mon professeur « tout ce que l'homme peut imaginer renseigne sur le droit. » Il serait réducteur de définir le droit comme un simple outil technique, tout sur cette Terre est relatif au droit.

Sacha se tut et me laissa poursuivre. J'expliquais ainsi que l'oralité était vivante, que ici, dans cette cité où tout fonctionnait sans le moindre texte, les habitants trouvaient des solutions, géraient les conflits, tout cela de manière simple, en communiquant directement. Le droit ne faisait que mettre en forme des solutions déjà trouvées, mais ces solutions étaient d'abord vécues, parlées.

Il continuait de se battre intérieurement contre l'idée que l'oralité seule pouvait suffire à fonder un système juridique cohérent. Il m'opposait sans cesse l'idée que l'écriture donnait aux lois une stabilité, une permanence nécessaire pour éviter que tout ne parte dans l'incertitude. Mais, en regardant les habitants de la Cité des Échos, je lui fis remarquer que cette stabilité n'était qu'illusoire. Ici, sans aucun texte écrit, tout fonctionnait parfaitement. Il me disait qu'on n'avait sûrement pas encore vu les mauvais côtés de la ville car nous n'y étions pas habitants, mais qu'à la tombée de la nuit, quand les langues se dénoueraient, nous aurions peut-être des réponses.

Léo, quant à lui, aimait nos différents points de vue et n'arrivait pas à trancher, mais une chose était sûre, il était fasciné par cette culture de la parole et il comprenait mieux, maintenant, ce qu'Éric avait voulu nous expliquer au café.

Le soleil commençait à se coucher. Absorbés par nos réflexions, nous n'avions même pas vu le temps passer. Il était temps pour nous de retourner au café, en espérant ne pas arriver trop tard. Heureusement que Sacha faisait preuve d'un excellent sens de l'orientation car il ne faudrait pas compter sur Léo, ni sur moi d'ailleurs, pour nous retrouver dans une ville inconnue en pleine nuit. Enfin, dans tous les cas, nous étions impatients à l'idée de découvrir la raison de notre invitation si tardive au café et surtout que cela se fasse juste avant notre retour dans notre contrée moderne. Qu'allions nous découvrir ?

## Chapitre 4 : Les échos des histoires

Le ciel était sombre lorsque nous avons franchi de nouveau la porte du café d'Éric. Le froid de la nuit nous chatouillait la peau, et la chaleur à l'intérieur du café nous avait immédiatement soulagé, comme une sorte de réconfort qui contrastait avec l'aura de mystère qui planait au-dessus de nos têtes. Les discussions animées des quelques clients se mêlaient au bruit des tasses de café qui s'entrechoquaient. C'était un autre moment suspendu dans cette ville, un moment qui semblait flotter, comme toujours, en dehors du temps.

Éric nous attendait, appuyé contre le comptoir, le même sourire énigmatique aux lèvres que plus tôt dans la journée. Mais cette fois, une silhouette se tenait à ses côtés, une femme âgée aux cheveux blancs tirés en arrière. Son visage portait les marques du temps, mais ses yeux brillaient avec une intensité surprenante, une vivacité qui ne correspondait pas à son apparence terne et frêle. Elle était assise, entourée d'un groupe de personnes qui l'écoutaient avec une attention respectueuse, comme si elle incarnait quelque chose de sacré dans cette communauté.

Éric expliqua que cette femme nommée Anka, était une gardienne des traditions de la ville, une mémoire vivante des lois et des histoires qui structuraient cette communauté depuis des siècles.

Nous prenions place, curieux et peut-être un peu nerveux face à ce qui allait se dérouler. Anka, dans un silence imposant, recommença à parler, sa voix était rauque, imposante et impressionnante. Elle ne se lança pas immédiatement dans une explication juridique ou technique des lois de la ville, comme nous aurions pu nous y attendre. Au lieu de cela, elle nous entraîna dans un récit ancien, presque légendaire, évoquant les origines de la Cité des Échos.

Elle expliqua que, des siècles plus tôt, la ville avait été fondée par un petit groupe de réfugiés, fuyant un empire déchu où les lois écrites avaient fini par figer les pensées, briser les relations humaines et créer des fossés infranchissables entre ceux qui les rédigeaient et ceux qui devaient les appliquer. Anka décrivit comment ces premiers habitants avaient décidé de rejeter l'écriture, de construire une société où chaque parole, chaque engagement oral aurait plus de poids qu'un texte.

Tout le monde dans la salle écoutait Anka avec une attention religieuse, comme si chaque mot prononcé était porteur d'une sagesse plus profonde que ce qu'ils avaient imaginé. La vieille femme poursuivit, expliquant que dans cette ville, la parole n'était pas simplement un moyen de communication, mais la clé de tout le système social et juridique. Ce qui était dit ne pouvait pas être réécrit ou effacé. Chaque engagement oral était une promesse sacrée, impossible à rompre sans conséquences graves, car ici, briser sa parole revenait à se couper de la communauté elle-même, à une haute trahison.

Je jetai un coup d'œil à Léo qui semblait absorber chaque mot avec fascination. Il commença à comprendre que ce qu'il voyait ici n'était pas simplement une société ancienne qui refusait de s'adapter. Il percevait l'intelligence et la cohérence de ce système, où l'oralité était à la fois un mécanisme de flexibilité et la base du social. La mémoire collective, sans l'aide de l'écriture, devenait un outil de pouvoir et de protection, garantissant que chaque individu était directement responsable de ce qu'il disait.

Sacha, en revanche, ne pouvait se laisser impressionner par les discours d'une dame qui était, selon lui, trop âgée pour avoir toute sa tête. Sa frustration s'exprima à travers sa mâchoire qui se serrer et

se desserrer en continu. Pour lui, le rejet total de l'écrit était incompréhensible. Il peinait à accepter que des lois, des règles, puissent exister sans être fixées dans des textes officiels, que la parole, aussi sacrée soit-elle ici, puisse remplacer la stabilité et la vérité que seul un document écrit pouvait offrir.

Malgré sa réticence, il écoutait attentivement les explications d'Anka, ce qu'elle allait dire le surprit profondément. Elle évoqua l'écriture non pas comme une ennemie de l'oralité, mais comme sa complémentarité naturelle. Nous étions tous les trois stupéfaits. C'était la première fois que nous entendions un habitant de cette ville parler de l'écriture de manière positive.

Elle nous assura que chaque nation, chaque peuple, avait sa propre manière de préserver le savoir, ses propres traditions. Ici, dans cette ville, bien que la parole soit d'or et que la mémoire collective soit puissante, elle admettait que cette dernière pouvait vaciller. Elle nous avertit que, sans l'écriture, certaines règles cruciales risquaient de disparaître avec ceux qui les portaient. Dans cette communauté, les gens vivaient dans l'instant, ce qui leur procurait une grande liberté, mais les rendait aussi vulnérables, à certains moments, aux pertes de mémoire. Cependant, ces oublis, ces changements dans les règles n'étaient pas perçus comme des failles. Pour eux, c'était simplement ainsi que les choses avaient toujours fonctionné. Ils ne connaissaient rien d'autre.

Anka poursuivit en nous affirmant que ce système ne fonctionnerait pas partout. Il était important de comprendre que l'existence d'un endroit radicalement opposé à leur croyance, où l'écriture dominerait et où personne ne parlerait, pouvait sembler insensée pour nous. Et pourtant, disait-elle, cela ne serait pas si absurde. Que nous, Sacha, Léo et moi avons la chance de vivre dans une société où l'oralité et l'écriture coexistaient. Le privilège de connaître et d'utiliser à la fois l'oralité et l'écrit devait être exploité avec discernement et fierté. Se reposer simplement sur nos acquis serait une erreur. Anka semblait suggérer qu'il était essentiel de nous poser des questions, de rester curieux et de continuer à nous instruire, que ce soit en suivant des cours de droit ou en participant à des conférences. Elle rappelait que tout le monde n'avait pas la chance d'être lettré, et que plus nous en savions, moins nous semblions en tirer profit. Elle souligna que parfois, l'ignorance offrait un cadeau précieux : celui de pouvoir changer d'avis, de réfléchir différemment, et d'aller au-delà de ce que nous voyons.

Le silence qui suivit les paroles d'Anka était lourd de sens. Tous les trois nous étions plongés dans nos retranchements. Léo, fasciné par cette nouvelle manière de penser, voyait s'éclairer des perspectives qu'il n'avait jamais envisagées. Sacha, lui, commençait à cesser de lutter contre ses propres convictions, il lâchait prise. Et moi, je n'avais jamais autant été aimé ne pas savoir, ne pas tout comprendre, ne pas tout contrôler.

## Chapitre 5: Au delà de ce que l'on voit

En reprenant le chemin de la gare, je me retournai une dernière fois pour observer la Cité des Échos, son calme absolu, ses ruelles maintenant désertes. Peut-être que cette ville n'était qu'une utopie temporaire, un mirage dans un monde où tout change trop vite. Mais elle nous avait montré quelque chose d'incalculable : la puissance de l'oralité et le privilège que nous avons de maîtriser l'écriture. Le voyage de retour se fit dans un silence inhabituel. Le train filait à travers les plaines sombres, emportant avec lui une part de cet endroit suspendu dans le temps. Léo, Sacha et moi restions plongés dans nos pensées, nos regards se perdant au loin. Ce que nous venions de vivre avait été bien plus qu'une simple expérience culturelle ou un défi intellectuel. C'était une remise en question profonde de nos croyances, une confrontation avec un autre mode de vie, une autre manière de concevoir le monde.

Ce jour passé dans la cité avait laissé une trace indélébile sur chacun d'entre nous. Nous étions arrivés en ne s'attendant à rien, et nous revenions changés, avec des certitudes balayées, mais aussi un sentiment de clarté inattendue.

Pour la première fois depuis longtemps, nous étions tous d'accord : l'oralité et l'écriture, loin de s'opposer, étaient des forces complémentaires, indissociables, essentielles à la survie et à l'évolution du droit. Aucun des deux systèmes ne pouvait exister pleinement sans l'autre. Nous avions appris que l'oralité était un outil puissant pour garantir l'adaptabilité et la proximité des lois avec les besoins réels des individus. Mais elle nous avait aussi montré ses limites.

Sacha, qui avait toujours défendu avec ardeur la supériorité de l'écrit, semblait aujourd'hui plus apaisé. Il avait longtemps perçu l'écriture comme le pilier de la civilisation, comme ce qui permettait de fixer les règles et de garantir la stabilité nécessaire à la justice. Mais la Cité des Échos l'avait confronté à une réalité qu'il ne pouvait plus ignorer. L'oralité, qu'il avait d'abord rejetée comme étant trop volatile, imprécise, avait révélé une autre forme de vérité : celle du lien humain, de la parole donnée qui lie les individus de manière intime et profonde. Sacha n'oubliait pas cette leçon. Il comprenait désormais que la rigidité de l'écrit pouvait parfois être un piège empêchant la fluidité de l'évolution naturelle des lois.

Léo, quant à lui, n'avait jamais été aussi bavard avec nous. Son carnet de croquis était ouvert devant lui, mais pour la première fois depuis longtemps, il ne dessinait pas. Il se contentait de contempler la page blanche, tout en nous décrivant les images et les mots qui viendraient se griffer dessus plus tard, au moment où ils seraient prêts à être transposés. Pour lui, la Cité des Échos n'avait pas tant remis en cause l'écriture que révélé sa complémentarité avec l'oralité. Il voyait désormais l'écrit comme une manière de capturer l'instant, de donner une forme à ce qui pouvait être éphémère, tandis que l'oralité restait le terrain sur lequel naissaient les idées, avant même qu'elles ne soient figées.

En observant mes deux camarades, je réalisais que nous avions tous franchi une étape importante. Nous ne pourrions plus jamais voir l'écriture et l'oralité comme des concepts opposés ou incompatibles. Chaque mot écrit reposait sur une parole donnée, chaque loi rédigée sur un échange préalable, un dialogue vivant. Cette complémentarité nous paraissait maintenant évidente.

La Cité des Échos, avec son rejet volontaire de l'écrit, nous avait montré également les faiblesses de l'oralité: sans l'écriture, certains savoirs risquaient de se perdre, et certaines promesses de disparaître avec ceux qui les portaient. La fragilité de la mémoire humaine ne pouvait être ignorée. C'était là que l'écriture intervenait : pour fixer, pour rappeler, pour préserver ce que l'oralité seule ne pouvait garantir.

Il était tard dans la nuit lorsque le train approcha notre destination. La lumière des lampadaires de la gare éclairait nos visages fatigués. Nous savions que ce voyage resterait gravé en nous, non pas parce que nous l'avions consigné dans des mots, mais parce que nous l'avions vécu, ressenti, partagé. La leçon ne résidait pas seulement dans une opposition théorique entre oralité et écriture, mais dans l'expérience même de leur union, dans cette harmonie entre la parole qui façonne le présent et l'écrit qui en conserve la trace.

Lorsque nous descendîmes du train, je lançai un dernier regard vers Léo et Sacha. Nous n'avions pas besoin de parler pour nous comprendre. Au-delà des constitutions et des codes gravés dans le marbre, il existait une autre forme de droit, un droit qui circulait dans la voix humaine, dans la mémoire vivante des communautés. Et même si nous retournions dans un monde où l'écrit dominait, nous emporterions avec nous cette vérité simple mais puissante :

L'écriture et l'oralité sont les deux faces d'une même pièce, et ce n'est que lorsque nous les comprenons ensemble que nous saisissons véritablement la nature du droit et des relations humaines.

## Notes de l'auteur

Le droit moderne paraît souvent indissociable de l'écriture, donnant l'impression que seules les règles consignées par écrit sont stables ou compréhensibles. Cependant, bien avant l'existence de l'écriture, le droit était déjà une composante essentielle des sociétés humaines, créé et transmis par l'oralité. Ma préface, ma fiction *La Cité des Échos*, ainsi que mes notes examinent comment l'écriture et l'oralité ne sont pas des opposés, mais des éléments complémentaires dans la construction juridique. Ensemble, ces deux modes d'expression sont cruciaux pour l'organisation des sociétés.

L'écriture du droit, de nos jours, est souvent perçue comme un texte « sacré », vecteur d'objectivité et de stabilité. En inscrivant les lois et les règles dans des textes, on cherche à garantir leur clarté et leur accessibilité pour tous les citoyens. Cependant, cette pratique tend également à figer le droit, limitant ainsi sa capacité à évoluer rapidement face aux changements sociaux. Comme le souligne Jacques Commaille [1] le droit écrit peut s'avérer rigide, voire distant par rapport aux réalités quotidiennes des individus. Cette rigidité découle principalement du fait que l'écriture donne un caractère définitif aux normes juridiques, qui deviennent alors plus difficiles à adapter ou à modifier.

Danièle Bourcier et Claude Thomasset, dans *L'écriture du droit face aux technologies de l'information*, analysent cette tension entre la nécessité de fixer les lois et la difficulté à les faire évoluer rapidement. En effet, l'écriture du droit crée une hiérarchie des savoirs, où seuls les experts sont véritablement en mesure de comprendre et d'interpréter les textes juridiques. Les chiffres, les données, les statistiques accentuent le flou du droit en créant ainsi une distance entre les experts et les non-experts. Cela engendre donc une forme de pouvoir et de domination, où le citoyen lambda se retrouve exclu du processus d'interprétation de la loi (qui le concerne).

De plus, l'écriture du droit a souvent pour effet de créer des normes dites « standards » qui ne prennent pas en compte les particularités locales, culturelles ou contextuelles. Cela peut conduire à des situations où la loi semble inadaptée aux réalités sociales, créant ainsi un décalage entre le droit écrit et son application sur le terrain. Ainsi, l'écriture, bien qu'essentielle pour la conservation des normes, peut aussi devenir un obstacle à leur actualisation et à leur contextualisation.

Ce phénomène est accentué par le caractère impersonnel de l'écriture. Lorsque les lois sont inscrites dans des textes, elles tendent à se détacher de leurs auteurs et de leurs contextes de réflexion et d'écriture. Elles apparaissent alors comme des vérités objectives et immuables qui échappent à la critique ou à la remise en question. Ce processus de distanciation, qui accompagne l'écriture du droit, peut renforcer la perception d'un droit déshumanisé, éloigné des préoccupations et des besoins réels des citoyens.

Il est donc essentiel de s'interroger sur le fait que « si on nous a bien appris que la lecture était importante, et que tout – ou presque – était interprétation, interroger l'acte d'écriture ne l'est sans doute pas moins. » [2]

L'oralité, en contraste avec l'écriture, offre une souplesse et une adaptabilité qui sont particulièrement précieuses dans les sociétés où le droit est en constante évolution. Avant l'apparition de l'écriture, la transmission des lois se faisait exclusivement par la parole. Les sociétés orales, comme celles des Aborigènes d'Australie ou les tribus de l'Inde classique, utilisaient des récits, des chants, des danses ou des poèmes pour mémoriser et transmettre leurs règles et leurs normes. Ce mode de transmission rendait les lois plus accessibles et plus facilement modifiables en fonction des contextes et des besoins. L'organisation sociale reposait alors sur un langage favorisant la restitution des règles et la mémoire des conditions passées de leur application, permettant une communication visant à éviter les conflits.

Dans un cadre où l'oralité prime, le droit devient un phénomène vivant, en perpétuelle négociation. Cette approche permet de maintenir une flexibilité dans l'application des règles, tout en assurant leur transmission de génération en génération. Dans *La Cité des Échos*, la ville imaginaire où l'écriture n'existe pas, la parole est le seul moyen de transmission du savoir. Les lois y sont transmises oralement, permettant une adaptation continue et fluide aux changements sociaux. Cette absence d'écriture ne mène pas à l'anarchie, mais au contraire, à une forme de droit en dialogue constant avec la réalité. La transmission orale permet ainsi de modeler les règles en fonction des besoins actuels, rapprochant le droit des individus. Le droit ne serait alors plus un outil qu'on décide, malgré nous, d'obéir par adhésion ou imposition. **[3]**

L'oralité permet également de maintenir un lien direct entre le détenteur du savoir et la communauté (cf. Anka). Les récits juridiques, racontés à haute voix permettent à chacun la possibilité d'interroger et de remettre en question les règles énoncées. Cela crée une dynamique où le droit devient un corpus vivant qui évolue avec la société. Par ailleurs, l'oralité favorise une plus grande participation des individus dans le processus juridique, contrairement à l'écriture, qui tend à exclure ceux qui n'ont pas accès à l'alphabétisation ou aux compétences nécessaires pour comprendre les textes juridiques. On peut citer, par exemple, l'avènement de la technologie, qui crée une dématérialisation du droit, qui semble s'être égaré dans de vastes bases de données. Le citoyen se retrouve ainsi dépossédé de ce qui le concerne, n'ayant souvent accès qu'à une lecture transversale du droit, d'après Bourcier et Thomasset.

Cependant, la souplesse de l'oralité peut également poser problème en termes de stabilité et de durée. La transmission orale est sujette à la variation et à l'interprétation personnelle, ce qui peut conduire à des divergences d'opinions fortes et à des oublis dans la transmission des lois. C'est ici que l'écriture intervient pour garantir une meilleure stabilité, en fixant les normes dans un cadre clair et accessible à tous. Cela rend l'écriture nécessaire car « cela fait longtemps que le juge s'accorde ici ou là des libertés pour interpréter les textes dont il doit faire application ». **[4]**

Malgré ses avantages, l'oralité présente de fortes limites, notamment en termes de conservation du savoir juridique. Dans les sociétés où le droit se transmet uniquement par la parole, il existe un risque de distorsion ou de perte d'informations au fil des générations. La mémoire humaine est faillible, et sans support écrit, les lois peuvent être lourdement modifiées ou perdues. De plus, l'oralité repose sur la présence physique d'un orateur, ce qui limite la diffusion du droit à une échelle très restreinte. Goody **[5]** nous parle alors de stockage de l'information dans le temps et l'espace, créant un marquage : un passage du domaine auditif au domaine visuel qui donne plus de sens aux textes juridiques et à la transmission des savoirs.

C'est ici que l'écriture joue un rôle crucial. En fixant les règles et les normes dans des textes, elle permet une transmission du droit sur le long terme. Les lois inscrites dans des documents écrits deviennent alors des références stables, sur lesquelles les générations futures peuvent se reposer. Max Weber [6], dans ses travaux sur la bureaucratie, met en évidence l'importance de l'écrit dans la formation des sociétés modernes. Selon lui, l'écriture permet de structurer et d'organiser les systèmes juridiques de manière efficace, en garantissant la conservation des règles le plus longtemps possible.

Dans *La Cité des Échos*, Anka, la gardienne de la parole, admet que, bien que l'oralité offre une souplesse inégalée, l'écriture est nécessaire pour assurer la transmission du savoir à travers les âges. Elle reconnaît que, sans écriture, certaines connaissances risquent d'être perdues ou déformées, compromettant ainsi la cohérence et la compréhension du système juridique.

D'abord exclue du droit indien [7], l'écriture était initialement réservée aux spécialistes. Cependant, lors d'invasions étrangères et en réponse à des situations d'urgence, l'écriture a été introduite pour fixer des règles à l'intention des peuples extérieurs qui n'avaient aucun moyen de les connaître ou de les mémoriser assouvissant, par conséquent, une certaine domination sur les autres peuples. Contrairement à l'oralité, qui peut être influencée par des facteurs subjectifs ou émotionnels, l'écriture impose une certaine objectivité. En inscrivant les lois dans des textes, les sociétés modernes assurent une égalité de traitement devant la loi, car chaque citoyen peut théoriquement accéder au même corpus juridique.

L'écriture s'avère pertinente, notamment depuis le Proche-Orient ancien [8], par la création des actes de preuves, de contrats et de grands corpus de textes. Ceux-ci permettent d'assurer une sécurité solide au « prêteur » et à l'« emprunteur », indépendamment de la raison ou de l'importance du litige. Les lois assyriennes, qui deviendront les fondements des lois sous forme de compilations de règles classées par sujets, permettent la conservation des règles régissant la société, devenant ainsi un acte de gouvernance [9] accessible aux citoyens ordinaires.

Parlons d'interprétation du droit. Lorsqu'une situation requiert une sanction, l'expert juridique ne peut réellement connaître les intentions profondes du présumé coupable. Il ne peut qu'essayer de deviner la vérité sur la base des éléments qui lui sont disponibles, notamment les témoignages du présumé et de son entourage. Son rôle est alors de trouver une solution à cette situation qui correspondra à l'un des textes de loi, en s'efforçant de limiter l'influence de ses propres émotions. Cela permet d'assurer un jugement plus objectif et moins biaisé.

Plutôt que d'opposer écriture et oralité, il est pertinent de les considérer comme des modes complémentaires de transmission du droit. Chacun de ces modes apportant ses forces et ses limites, mais ensemble, ils permettent d'assurer à la fois la souplesse et la stabilité du système juridique.

L'oralité permet une plus grande flexibilité et une adaptation continue des normes, tandis que l'écriture garantit la conservation des lois sur le long terme. Ensemble, ces deux modes de transmission permettent au droit de répondre aux besoins de la société tout en assurant sa pérennité pour les générations futures. Cela confère aux citoyens le statut d'acteurs de droit, leur offrant des ressources qu'ils savent utiliser afin de ne pas être invisibles aux yeux des experts (cf. *myths of rights ; politics of rights* [10]).

« À l'homme de l'oralité pensé comme groupal, peu autonome, avait succédé l'homme de la « scribalité » être conscient et individuel. » [11]. Lorsque ces deux notions, écriture et oralité,

s'unissent, cette phrase n'est plus valable car l'homme de l'oralité et l'homme de « scribalité » ne forme qu'un, se complétant ainsi dans une harmonie plus juste.

Comme lorsque nous sommes amoureux, l'amour, par essence, dépasse souvent les mots. Les « je t'aime » écrits sur le papier peuvent sembler insignifiants par rapport aux manifestations physiques et verbales de cet amour, qui eux sont d'une importance primordiale. L'amour se nourrit donc de preuves incluant de gestes et de paroles prononcées dans l'instant. Dans ce sens, il s'agit d'une règle orale instinctive qui définit les relations humaines. Cependant lors d'un mariage, la signature sur le contrat représente une preuve physique et un engagement formel, un serment scellé qui a plus de poids que la simple promesse verbale. Ce document n'est pas seulement un rite de passage ; il symbolise la volonté des deux partenaires de s'engager l'un envers l'autre et de défendre leur union. Nous voici dans deux formes d'engagement – l'écrit et l'oral – représentant des promesses mutuelles, aussi importantes l'une que l'autre. Elles impliquent un combat quotidien pour maintenir l'équilibre dans la relation, pour éviter de tomber dans la routine et dans l'incompréhension de l'autre.

Ainsi, tout comme l'amour, le droit combine oralité et écriture pour établir un système juridique équilibré. Il trouve son équilibre entre les promesses formelles et les gestes quotidiens qui le nourrissent.

Je conclus ma réflexion par Socrate, qui, connu pour sa méthode philosophique fondée sur le questionnement et le dialogue, n'a jamais laissé d'écrits derrière lui. Ses pensées et enseignements nous sont parvenus grâce à Platon, avec l'outil de l'oralité qui a consigné ses idées. Le savoir, selon Socrate, est un processus perpétuel. **[12]** Il nous rappelle qu'il n'existe jamais d'évidence et nous incite à nous questionner constamment, sur tout. Cela est d'autant plus pertinent dans un contexte où les changements sociaux, technologiques et environnementaux exigent une adaptation et une réflexion critique continue.

Ni l'écriture ni l'oralité ne peuvent à elles seules répondre aux besoins d'une société moderne idéale. Leur complémentarité permet de concilier un certain équilibre, assurant à la fois la transmission des savoirs et leur conservation.

L'analyse de cette dualité montre que le droit, tout comme la société qu'il régit, est un équilibre entre la tradition orale et la formalisation écrite.

Ce que je retiens de cette introduction au droit, c'est qu'il n'existe pas de droit absolu, chaque règle doit être appréhendée dans les conditions qui la définissent. On ne peut pas saisir pleinement la signification d'un énoncé sans le mettre en relation avec d'autres textes juridiques. De la même manière que dans la vie, nos interactions avec les autres, chaque expérience est marquée par des interrogations et des paradoxes, ce qui rend notre existence enrichissante et pleinement vécue.

## Bibliographie

« Tout ce que l'homme peut imaginer renseigne sur le droit. » Fontaine, Lauréline. (décembre, 2015). *Les premiers pas du droit... de la Fontaine*. Le droit de la Fontaine: <https://www.ledroitdelafontaine.fr/archives-edito/>

[1] [3] [10] J. Commaille, *À quoi nous sert le droit ?* p. 395-399, Folio-Essais, 2016

[2] Fontaine, Lauréline. (29 avril, 2020). *La promesse de l'écriture*. Le droit de la Fontaine: <https://www.ledroitdelafontaine.fr/mots-du-29-avril/>

[4] Fontaine, L. (novembre, 2020). *D'une histoire du droit à l'Histoire sans droit*. Le droit de la Fontaine: <https://www.ledroitdelafontaine.fr/dune-histoire-du-droit-a-lhistoire-sans-droit/>

[5] [6] [7] [8] [9] [11] Danièle Bourcier, Claude Thomasset, *L'écriture du droit... face aux technologies de l'information*, Diderot éditeur, 1996 : <https://excerpts.numilog.com/books/9782841340583.pdf>

[12] Wo, J. (31 mars, 2024). *La phrase grecque du mois : Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien*. Arrête ton char: <https://www.arretetonchar.fr/la-phrase-grecque-du-mois-tout-ce-que-je-sais-cest-que-je-ne-sais-rien/>